

655 - Contrats Départementaux

**Contrats départementaux - fonds d'attractivité :
Convention partenariale pour le projet de
restructuration de la salle de spectacle et du centre
social du Centre Hospitalier d'Erstein**

CD/2020/045

Service chef de file :

K - Mission culture et tourisme

Résumé :

Le Département du Bas-Rhin a décidé, par délibération du Conseil Départemental n°CD/2016/157 du 8 décembre 2016 et n°CD/2017/004 du 20 mars 2017, de développer un partenariat renforcé avec les acteurs locaux en mettant en œuvre les contrats départementaux de développement territorial et humain. Ces contrats constituent le volet stratégique de partenariat engagé par le Département avec les acteurs locaux sur la période 2018-2021. Ils ont pour vocation de traduire une ambition collective à l'échelle de chaque territoire d'action du Département et de définir les enjeux prioritaires d'aménagement et de développement, co-construits avec les acteurs du territoire. Dans ce cadre, le Conseil Départemental a approuvé les termes du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Sud, le 11 décembre 2017 (délibération n°CD/2017/077).

Le projet de restructuration de la salle de spectacle et du centre social du centre hospitalier d'Erstein, co-construit avec le Département, la Communauté de Communes du Canton d'Erstein et la Ville d'Erstein, s'inscrit dans l'enjeu prioritaire : "Vivre une terre d'art et d'humanisme, des bords du Rhin au vallées vosgiennes".

Il entre également dans la politique de santé volontariste portée par le département du Bas-Rhin avec une attention accrue portée aux territoires.

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil Départemental d'attribuer une subvention au Centre Hospitalier d'Erstein d'un montant total de 246 014 € et d'approuver les termes du projet de convention partenariale et de convention financière à conclure pour permettre le versement de la subvention précitée relative à la réalisation de ces travaux.

1. Contexte

Au travers du Contrat départemental de développement territorial et humain du Territoire d'Action Sud, l'objectif est aujourd'hui l'alliance des territoires, l'alliance des compétences et l'alliance des acteurs autour de projets fédérateurs, co-construits entre les partenaires intéressés.

Le Centre Hospitalier d'Erstein (CHE) est un établissement public de santé spécialisé dans la lutte contre les maladies mentales.

Il est habilité par le préfet à recevoir en hospitalisation, les personnes nécessitant une admission en soins psychiatriques sans consentement selon deux procédures :

- admission en soins psychiatriques sans consentement sur demande de tiers ou en cas de péril imminent, sur décision du Directeur ;
- admission en soins psychiatriques sans consentement sur décision du représentant de l'État.

Pour le travail de secteur, recherchant proximité de la population et continuité des soins, le CH d'Erstein possède 12 structures extrahospitalières (Centres de Jour et Centres Médico Psychologique).

Il dispose de 201 lits de psychiatrie, 143 places d'alternatives à l'hospitalisation complète, 40 lits de soins de longue durée, 26 lits d'hébergement pour personnes âgées dépendantes et 14 lits d'unité d'hébergement renforcée. Il emploie 760 agents.

La prise en charge dans un service de l'établissement est définie en fonction du domicile du patient (la sectorisation). Le Pôle Eurométropole Strasbourg Sud (PEMSS) et le Pôle du Pays d'Alsace Centrale (PPAC) du CHE assurent la prise en charge de la population bas-rhinoise sur trois secteurs de psychiatrie générale.

Le CHE comprend un Département Intersectoriel de Psychogériatrie (DIP) et un intersecteur de psychiatrie infanto-juvénile. Des structures extra-hospitalières sont installées au cœur des principales agglomérations du sud du Bas-Rhin.

Le CHE dispose d'un Centre Social qui se compose d'une salle de spectacles de plus de 200 places ainsi que d'un hall d'accueil. La salle de spectacles accueille aujourd'hui le relais Culturel de la ville d'Erstein, la Communauté des Communes du Canton d'Erstein ainsi que les patients. Elle est également utilisée pour des conférences extérieures ou par les soignants pour des activités thérapeutiques.

Le CHE a pour projet de restructurer le Centre Social et plus précisément la salle de spectacles et le hall du Centre Social, qui datent des années 1970.

Ce projet vise à développer un projet global lié à la culture au sein de l'établissement mais également de jouer un rôle d'équipement culturel sur le territoire de la Communauté de Communes.

Dans le cadre d'une démarche partenariale, le CHE, le Département du Bas-Rhin, la Commune d'Erstein, la Communauté de Communes du Canton d'Erstein ont décidé de s'associer en vue de permettre la réalisation du projet de restructuration de la salle de spectacle et du centre social du centre hospitalier d'Erstein.

2. Enjeux et engagements réciproques

Le projet répond à plusieurs enjeux et objectifs opérationnels du Contrat Départemental de Développement Territorial et Humain du Territoire d'Action Sud, à savoir :

- Vivre une terre d'art et d'humanisme, des bords du Rhin au vallées vosgiennes » à travers les objectifs opérationnels :
 - o Eveiller l'intérêt culturel du plus grand nombre en optimisant les moyens de diffusion ;
 - o Construire un projet culturel de territoire permettant aux acteurs locaux de se fédérer et de développer plus de synergies entre eux.

Pour permettre la réalisation partenariale du projet, les partenaires ont respectivement

décidé de prendre les engagements réciproques suivants :

- Les engagements du Centre Hospitalier d'Erstein

Dans le cadre de la co-construction du projet, le Centre Hospitalier d'Erstein s'engage à contribuer aux axes suivants :

- Assurer la maîtrise d'ouvrage du projet de restructuration de la salle de spectacle et du centre social de l'établissement public de santé ;
- Définir une politique culturelle globale à l'échelle de l'établissement ;
- Mettre à disposition gracieusement l'équipement au Département du Bas Rhin 1 à 2 fois par an ou selon les besoins ;
- Mettre à disposition gracieusement l'équipement à la Communauté de Communes du Canton d'Erstein 1 à 2 fois par an ou selon les besoins ;
- Développer l'ouverture de l'établissement sur le territoire (accueil de spectacles, conférences, expositions...) ;
- Accueillir des stagiaires du Centre de Formation des Musiciens Intervenants.

- Les engagements de la Ville d'Erstein

Dans le cadre de la co-construction du projet, la ville d'Erstein s'engage à contribuer aux axes suivants :

- Réserver un volume de places pour les résidents du CHE dans le cadre de la programmation culturelle de la ville d'Erstein ;
- Renforcer le partenariat existant avec le CHE : le CHE est un partenaire privilégié de la saison culturelle, au moins 4 spectacles de la saison y sont présentés ;
- Une médiatisation du partenariat culturel est effectuée dans les outils de communication ;
- Des temps de pratiques artistiques, des rencontres « bord-plateau » avec les compagnies de théâtre, des résidences artistiques peuvent être organisées en partenariat.

- Les engagements de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Dans le cadre de la co-construction du projet, la Communauté de Communes du Canton d'Erstein s'engage à contribuer aux axes suivants :

- Développer le partenariat sur le champ de la lecture publique avec le CHE notamment sur l'aspect du projet culturel ;
- Intégrer le CHE sur les réflexions liées à un projet culturel de territoire intercommunal.

3. Proposition de plan de financement et de contribution financière du Département du Bas-Rhin

Le coût du projet de restructuration de la salle de spectacle et du centre social du centre hospitalier d'Erstein s'élève à **972 390 euros HT** soit **1 166 866 euros TTC**.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses HT		Recettes HT	
Nature des dépenses	Montant en € HT	Financeurs	Contribution
Total de l'opération	972 390	Ville d'Erstein	10 000
<i>Dont</i>		Communauté de Communes	10 000
<i>Salle de spectacle</i>	416 183	Conseil Départemental (salle et centre social)	223 163
<i>Centre social</i>	327 695	Conseil Départemental (aménagements extérieurs)	22 851
<i>Aménagements extérieurs</i>	228 512	Centre Hospitalier Erstein	706 376
TOTAL DEPENSES HT	972 390	TOTAL RESSOURCES	972 390

Il est proposé Conseil Départemental d'attribuer deux subventions d'un montant total de 246 014 € au Centre Hospitalier d'Erstein pour son projet de restructuration de la salle de spectacle et du centre social du centre hospitalier d'Erstein, correspondant à une aide de 223 163 €, soit 30% du montant des dépenses éligibles pour la salle de spectacle et le centre social et une aide de 22 851 €, soit 10% pour les aménagements extérieurs.

4. Proposition d'approbation des projets de convention partenariale et de convention financière

Il est proposé au Conseil Départemental d'approuver les termes des projets de convention partenariale et de convention financière joints en annexes au présent rapport et d'autoriser son Président à les signer.

La Commission territoriale Sud a émis à un avis favorable à ces propositions lors de sa réunion du 16 novembre 2020.

Identifiant de l'AP	Libellé de l'AP	Montant de l'AP	Montant disponible sur l'AP (non engagé)	Montant proposé
FAED 2018/1	G 2018 2021 Fonds d'Attractivité et Développement	131 000 000,00 €	41 370 089,00 €	246 014,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :

- approuve, dans le cadre de la démarche de partenariat renforcé au travers du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Sud, le

principe de la participation du Département du Bas-Rhin, au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité, au projet partenarial de restructuration de la salle de spectacle et du centre social du centre hospitalier d'Erstein ;

- approuve les termes du projet de convention de partenariat à conclure entre le Département du Bas-Rhin, le Centre Hospitalier d'Erstein, la Communauté de Communes du Canton d'Erstein et la Ville d'Erstein concernant le projet précité, joint en annexe à la présente délibération ;

dit que, dans le cadre de ses compétences, le Département du Bas-Rhin mobilisera son ingénierie en faveur de ce projet, notamment dans le domaine du développement culturel;

- attribue deux subventions d'investissement au titre du fonds de développement et d'attractivité d'un montant total maximum de 246 014 € au centre hospitalier d'Erstein réparties comme suit :

- 223 163 € pour la restructuration de la salle de spectacle et du centre social représentant 30% du montant des dépenses éligibles*
- 22 851 € pour les aménagements extérieurs représentant 10% du montant des dépenses éligibles*

- approuve les termes du projet de convention financière à conclure entre le centre hospitalier d'Erstein et le Département du Bas-Rhin, destiné à permettre le versement de la subvention, joint en annexe à la présente délibération ;

- autorise le Président à signer les deux conventions précitées.

Strasbourg, le 18/11/20
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY